



SÉNAT

Bruxelles, le 21 septembre 2006

Isabelle DURANT
Sénatrice
Palais de la Nation
1009 Bruxelles

A l'attention de :
Bernadette GUILLEMYN (ACV-CSC-Transcom)
Olivier NICOLAY (ACLVB/SLFP et BGATC)
Peter BOMHALS (ATSEP-Belgium)

Réf : ID-bj-2006-097

Madame,
Messieurs,

Votre courrier du 29 août dernier, au sujet des projets de réformes en cours dans le secteur de la navigation aérienne sous l'impulsion de la Commission Européenne, a retenu ma meilleure attention.

Comme vous le savez, ma position en la matière n'a jamais présenté la moindre ambiguïté. Il était déjà question du projet de "ciel unique européen" à l'époque où, en tant que ministre belge de la Mobilité et des Transports, je représentais la Belgique au Conseil européen des ministres des Transports. Et dans ce secteur, comme d'ailleurs en matière de chemins de fer et de transport routier, la sécurité a toujours été ma préoccupation première et la priorité des priorités dans chacune de mes interventions.

Tout en mesurant bien l'intérêt d'une meilleure articulation opérationnelle entre les espaces aériens des Etats membres dans le cadre d'une Europe unifiée, j'ai toujours estimé indispensable de maintenir dans le giron du secteur public, la fonction essentielle de contrôleur de l'espace aérien. C'est pour moi la meilleure manière d'éviter les dérives qui pourraient résulter de la mise en concurrence d'opérateurs dont la gestion serait guidée à outrance par la recherche du profit. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la question des qualifications et des temps de repos des contrôleurs aériens. Nous ne pouvons en aucun cas courir le risque de voir les standards de formation et les conditions de travail subir le moindre nivellement par le bas du fait de la libéralisation.

En vous remerciant de nous avoir fait part du projet MOSAIC, veuillez agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

pour le Groupe ECOLO Chambre-Sénat,


Isabelle DURANT